

# UVSQ

université PARIS-SACLAY

## FORMATION CONTINUE

Depuis le 29 octobre 2020 et les nouvelles mesures gouvernementales,  
l'ISM-IAE n'accueille plus de public.

Nous restons mobilisé-es et à votre écoute.

Pour nous joindre, nous vous invitons à privilégier le .

La Formation continue (Formation tout au long de la vie ou FTLV) constitue l'une des missions principales des universités et de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en particulier.

## À qui s'adresse la Formation Continue ?

---

La formation continue à l'ISM-IAE s'adresse aux personnes ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer de nouvelles compétences, d'acquérir de nouvelles qualifications ou de valoriser leurs expériences professionnelles.

L'offre de formation continue s'adresse donc :

- » aux salariés des secteurs privé et public ;
- » aux non-salariés (indépendants, professions libérales, commerçants...) ;
- » aux demandeurs d'emploi ou aux particuliers souhaitant suivre une formation de leur choix ;
- » aux employeurs (entreprises, associations, organisations publiques...) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.
- » La formation continue s'inscrit dans une perspective de formation professionnelle ou personnelle tout au long de la vie.

Un accompagnement personnalisé est proposé à chaque candidat pour valider le projet de formation (cohérence des objectifs de formation par rapport au projet professionnel ; adéquation avec l'offre de formation de l'ISM-IAE...) et proposer un plan de formation personnalisé.

Notre expertise, notre savoir-faire et notre sens de l'écoute intègrent tant l'orientation du candidat que l'assistance nécessaire pour établir le dossier de candidature, le dossier de financement et la réalisation du projet de formation.

L'ISM-IAE mobilise ainsi toutes ses compétences et ses moyens pour offrir aux candidats en formation continue les meilleures conditions de professionnalisation et de réussite.

## Quelles sont les offres de Formation Continue ?

---

L'offre de formation continue recouvre des programmes diplômants dédiés au management des organisations, des formations innovantes adossées à la recherche académique et s'appuie sur une pédagogie par petit groupe favorisant l'échange des pratiques.

### Formations diplômantes

Toutes les formations diplômantes de l'ISM-IAE sont accessibles par la voie de la

formation continue : Licence, Licence professionnelle, Master.

La majorité des formations étant proposée en alternance, la reprise d'études est compatible avec le maintien d'une activité professionnelle (Plan de développement des compétences, Reconversion ou promotion par l'alternance Pro A, Contrat de professionnalisation...). Par ailleurs toutes nos formations sont éligibles au CPF. Une personnalisation du calendrier d'alternance est possible afin de tenir compte des contraintes professionnelles ou personnelles des candidats en formation continue. Le dispositif de Validation des Acquis Professionnel (VAP) permet d'accéder à une formation diplômante sans avoir nécessairement les pré-requis en terme de diplôme (par exemple un candidat disposant d'un Bac+2 peut accéder à une formation de master via la VAP).

- » Accédez à la liste de nos formations diplômantes
- » Accédez à la démarche de candidature à un diplôme en formation continue
- » Vous avez un projet de reprise d'études, contactez-nous : formationcontinue.ism@uvsq.fr

### Dispositif de Validation de Acquis de l'Expérience (VAE)

Toutes les formations diplômantes de l'ISM-IAE sont accessibles par la voie de la Validation de Acquis de l'Expérience (VAE).

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle peut, sous conditions, bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Son expérience, professionnelle et personnelle, peut lui permettre d'obtenir un diplôme universitaire. Il est possible d'associer le dispositif de VAE avec le suivi d'une formation diplômante (VAE « hybride »).

- » Accéder à la liste de nos formations diplômantes
- » Accéder à la démarche de candidature à un diplôme par la VAE
- » Vous avez un projet de VAE, contactez-nous : vae.ism@uvsq.fr

### Dispositif de Validation de l'Enseignement Supérieur (VES)

Le dispositif de VES permet valider un diplôme universitaire par la reconnaissance de ses études suivies en France ou à l'étranger.

Le dispositif de VES s'applique à toutes les études supérieures suivies par un candidat dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger.

- » Accédez à la liste de nos formations diplômantes
- » Vous avez un projet de VES, contactez-nous : [formationcontinue.ism@uvsq.fr](mailto:formationcontinue.ism@uvsq.fr)

## Formations qualifiantes et formations sur-mesure

Ces formations s'adressent actuellement à des organisations publiques ou privées souhaitant faire montrer en compétences leurs salariés dans les domaines du management (management stratégique, management du changement, management d'équipe, management des ressources humaines ; management de la qualité et de la relation client, etc.). Ces formations (diplômantes ou qualifiantes) sont élaborés sur la base des besoins spécifiques de chaque organisation : objectifs pédagogiques, contenu, planning de formation, etc. Cela peut recouvrir des programmes courts ou longs (de 20h à 420h) avec des formats adaptés, intégrant des dispositifs de VAP et/ou de VAP :

1. diplôme existant (Licence, Licence professionnelle, Master)
2. diplôme spécifique (sous forme d'un Diplôme d'Université par exemple)
3. certification ou une qualification (programme qualifiant, non diplômant).

- » Accédez à la liste de nos formations diplômantes
- » Vous avez un projet de formation interne, contactez-nous : [mourad.attarca@uvsq.fr](mailto:mourad.attarca@uvsq.fr)

## Informations pratiques & Contacts

---

Le dispositif de Formation continue s'adresse à toute personne en reprise d'études. Les modalités et les conditions de déroulement de la formation dépendent de la situation de chaque candidat, et nécessite la signature d'une convention de formation continue avec l'ISM-IAE. En terme de financement, la convention de formation peut relever par exemple :

1. Pour un salarié.e. d'une structure publique ou privée : Plan de développement des compétences, Projet de transition professionnelle, Congé de formation professionnelle (agents publics), Compte personnel de formation (CPF), Reconversion ou promotion par l'alternance–Pro A , Contrat de sécurisation professionnelle ;

2. Pour un demandeur ou demandeuse d'emploi : Contrat de professionnalisation,,  
Compte personnel de formation (CPF), Aide individuelle à la formation-AIF,  
Indemnisation chômage, Chéquier formation Ile-de-France ;

» Accédez aux « Informations pratiques »

» Accédez à la grille tarifaire

» Vous avez un projet relevant de la Formation continue, contactez-nous : tahi.diallo@uvsq.fr

## Témoignages

---

*« A 47 ans, c'est une excellente formule qui permet de faire partager son expérience de la vie aux plus jeunes, mais aussi d'apprendre une multitude de choses de leur part. Cela permet un maillage des méthodes de travail et des comportements pour répondre au mieux aux besoins des travaux. La formation continue aiguise un esprit vif. »*

***Bruno Gil – Master Management Qualité Sécurité Environnement***